



Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC

Unitaire 11

Bimestriel N°99 Décembre-Janvier 2012 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros



Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)
Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE
fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr

**Année 2012 :
pour un vrai changement
de politique éducative !**

Déposé le 19/01/2012

Après bientôt cinq ans passés à la tête de l'État, l'heure des comptes a sonné pour Nicolas SARKOZY et sa majorité. Qu'il s'agisse d'emploi, d'éducation, de santé, de sécurité ou encore des finances publiques, ils ne sont pas bons.

Fini le temps de la com' triomphante, du « travailler plus pour gagner plus », d'aller « chercher la croissance avec les dents », de « réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans », on en passe et des meilleures. Le masque est tombé et plus dure est la réalité pour des millions de Français.

Nicolas SARKOZY est devenu le président du chômage de masse (plus de 4,8 millions d'inscrits à Pôle emploi), alors qu'il promettait le plein emploi avant la fin de son mandat. En bientôt cinq ans, la dette de la France a augmenté de 500 milliards d'Euros, près de 150 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés, dont 85 000 dans la seule Éducation nationale. Le bilan est accablant pour le chef de l'État.

Les comptes ne sont pas bons, à cause de la crise bien sûr, mais aussi et surtout des politiques qu'il a menées depuis 2007. Plus personne ne peut contester la hausse des inégalités sociales, principalement parce que les revenus des plus riches se sont envolés.

Aujourd'hui, dans tous les domaines de la politique économique, sociale et éducative, le gouvernement s'entête. Toutes ses décisions, tous ses projets ne font qu'aggraver la situation, renforcent les inégalités et suscitent un rejet croissant.

L'exemple de la TVA sociale, rejetée par 64 % des Français, montre, encore une fois, que jusqu'au bout de son mandat, il aura servi les intérêts du Medef.

Dans l'Éducation nationale, la préparation de la rentrée conduit à de nouvelles suppressions de postes, malgré l'augmentation des effectifs élèves.

Le projet d'évaluation des enseignants provoque du mécontentement au-delà des personnels concernés. C'est pourquoi, les syndicats du Second degré de la FSU appellent à la grève et à une manifestation nationale le 31 janvier.

Depuis 2007 nous avons pesé dans le débat social. Notre action a remis l'éducation au coeur de la campagne des présidentielles qui s'engage. Dans cette situation difficile, nous entendons porter hauts les mandats de la FSU pour peser dans le débat politique. Faisons de 2012 l'année d'un vrai changement et mobilisons-nous massivement pour y contribuer en exprimant nos revendications pour l'école...

Philippe DECHAUD

Siège social :

FSU 11
22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél.Fax : 04 68 25 54 23

**Directeur de la
Publication**

Gilbert SARTORÉ
Commission paritaire
N° 0715 S 07452
ISSN 1250-0224
Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

- 1- Éditorial.
- 2- Bilan d'un quinquennat.
- TVA « sociale ».
- 3- CTSD du 12/01 boycotté. Grève et manifestation nationale du 31 janvier.
- 4-Préparation de la rentrée 2012 en collèges et SEGPA.
- Union locale FSU Narbonne : dialogue établi...
- 5- Au Conseil Général, payer pour travailler.
- 6- Pôle emploi : direction condamnée.
- 7- 8- L'hôpital public au péril du libéralisme.
- 8- RESF 11 : 6ème année de présence...

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

Mardi 31 janvier 2012
Grève et manifestation nationale à Paris,
Contre le projet d'évaluation des enseignants
et les suppressions de postes.
Pour un plan pluriannuel de recrutement
et une autre politique éducative.
Pour y participer, modalités d'inscription,
Voir en page 3.



Bilan d'un quinquennat...

Éducation...

L'école de l'inégalité des chances...

A peine élu, Nicolas SARKOZY avait fixé une feuille de route ambitieuse à son ministre de l'éducation d'alors, Xavier DARCOS. Il ne s'agissait rien moins que de réhabiliter l'autorité et les savoirs, réformer le collège unique, remodeler les rythmes scolaires, lutter contre l'échec scolaire, augmenter la mixité sociale et développer une culture de l'évaluation. La ligne directrice : faire mieux avec moins. En contrepartie, les moyens devaient être mieux employés, grâce à davantage d'autonomie accordée aux établissements. Tandis que le métier d'enseignant serait revalorisé en élevant le niveau de formation et en augmentant le salaires des profs.

Cinq ans plus tard, l'école a été radicalement transformée. Comme prévu, la moitié des enseignants partant à la retraite n'a pas été remplacée, ce qui s'est traduit par près de 85 000 postes supprimés depuis 2007. Dans le même temps, le nombre d'élèves est reparti à la hausse. Résultat, des classes de plus en plus chargées qui favorisent l'échec scolaire au profit d'officines privées de soutien scolaire .

En terme de revalorisation, les profs sont désormais recrutés au niveau Bac + 5, mais cette réforme, qui avait surtout pour but de diminuer le nombre de postes en supprimant une année de formation, s'est faite en sacrifiant le volet de formation pratique et pédagogique.

Côté salaires, les nouvelles recrues ont bien été augmentées, mais pas ceux qui ont plus de huit ans d'ancienneté, si bien que les enseignants français continuent de gagner moins que la moyenne de leurs collègues de l'OCDE...

Par ailleurs, le gouvernement a assoupli la carte scolaire, donné plus d'autonomie aux établissements, ce qui a augmenté la ségrégation sociale. Dernièrement, il a fait passer la gestion de carrière des enseignants sous la responsabilité des seuls chefs d'établissements, qui deviennent ainsi des petits chefs d'entreprises. Sous le mandat de Nicolas SARKOZY, l'école n'a jamais eu autant de mal à remplir sa mission de service public...

Finances publiques...

Une politique qui a aggravé les choses...

La maîtrise de la dette et des déficits était déjà l'un des thèmes de la campagne présidentielle de 2007. Et le candidat N. SARKOZY s'était engagé à faire en sorte qu'en 2012 la dette soit inférieure à 60 % du PIB et le déficit public à 1,5 %.

Pourtant en 2007, la situation était plus rassurante : la dette des administrations publiques se situait à 64 % du PIB et le déficit public n'excédait pas les 3 % (2,8 %). Fin 2011, la dette qui était de 1212 milliards d'Euros s'est accrue de 500 milliards (+ 42 %) et atteint aujourd'hui 85 % du PIB. Quant au déficit, il se situe aujourd'hui à 5,8 %. La crise est bien sûr passée par là, mais pour quelle part ?

La récession de 2008-2009 a entraîné de moindres recettes pour les caisses de l'État et le résultat de cette situation a été une dégradation rapide des comptes publics. Selon la Cour des comptes, la crise intervient pour une part non négligeable de 31 à 38 % dans le déficit actuel.

Mais la baisse des recettes résulte également de choix politiques : celui de la baisse d'impôts, notamment en faveur des plus aisés. Ainsi, entre 2006 et 2011, le total des recettes fiscales nettes en Euros a baissé de 0,6 %. L'allègement des droits de succession et de donation représentent un manque à gagner de 2,3 milliards par an, tandis que la réforme de l'ISF coûtera à l'État 2 milliards d'Euros par an .

D'autre part, la réforme du Crédit d'impôt-recherche a coûté 6 à 7 milliards. Réformes auxquelles il faut ajouter la baisse de la TVA : perte de 3 milliards d'Euros par an, avant le nouveau taux intermédiaire à 7 % en 2012. Ces choix, imputables à la politique budgétaire de N. SARKOZY, n'ont fait qu'aggraver une crise d'ampleur historique...

La « TVA sociale », une arnaque en faveur du Medef

De la cotisation sociale à l'impôt...

Le projet de « TVA sociale » de Nicolas SARKOZY vise à transférer une partie du financement de la sécurité sociale, assuré actuellement par les cotisations sociales, sur l'impôt. C'est une remise en cause du système mis en place à la Libération qui prélève sur la richesse créée un « deuxième salaire » - ou salaire socialisé - redistribué aux salariés.

La droite prépare depuis longtemps l'abandon de la solidarité au profit d'une « responsabilité individuelle » : moins d'État, plus de privé. Le financement de la Sécu par l'impôt conduira à terme à sa privatisation.

La « TVA sociale » aura également un impact sur le pouvoir d'achat. Une hausse de TVA de 19,6 % à 21,6 % entraînera une ponction de plus de 10 milliards d'euros sur le budget des consommateurs.

Nouvel habillage pour vieille recette : la baisse du coût du travail...

Dans son discours des vœux, Nicolas SARKOZY a évoqué la « TVA sociale » pour relancer l'économie. Or, cela fait plus de trente ans que les gouvernements successifs empilent les allègements de charges sociales sans empêcher les entreprises de fermer. Le projet de « TVA sociale » s'inscrit dans l'offensive engagée depuis longtemps par le patronat pour baisser le « coût » du travail. Un coût considéré comme un obstacle à l'emploi et à la compétitivité des entreprises, en oubliant les prélèvements du capital.

C'est pourquoi, 64 % des Français sont hostiles à la « TVA sociale » !

Le CTSD du 12 janvier boycotté par la FSU, l'Unsa et Fnecfp-FO

Les représentants du personnel boycottent le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du 12/01/2012 :

Dans un contexte de dégradations annoncées des conditions de travail des élèves et des personnels dans les collèges du département à la rentrée prochaine (+ 235 élèves attendus et fermeture de 3 classes), les représentants élus des personnels ont décidé de ne pas siéger lors du CTSD du 12 janvier 2012 notamment pour les raisons suivantes :

* Réception des documents préparatoires au Comité Technique « hors délai réglementaire » (2 jours avant la réunion au lieu de 8 jours) : ceci a entraîné l'impossibilité pour les élus d'exercer leur mandat de contrôle, d'analyse et de contre-propositions.

* Absence à ce jour de « règlement intérieur » précisant le fonctionnement de cette nouvelle instance : ce qui avait pour effet de laisser toute liberté à l'administration d'imposer, au mépris du dialogue social, ses choix dévastateurs pour l'école de la République.

Un nouveau CTSD sera convoqué le mardi 24 janvier.

Le même jour, les parents et les collègues du **collège Chénier** protestaient devant le collège contre la suppression d'une 6ème à la rentrée 2012 (information annoncée par leur principal précédemment). Le lendemain la décision était prise par l'I.A. de rétablir cette 6ème.

Pour permettre aux collègues de protester dès que toutes les infos de la rentrée 2012 seront connues (après le prochain CTSD du 24 janvier), la FSU-11 a déposé **un préavis de grève** pour toute la période jusqu'aux vacances de février. Le SDU-CLIAS a, lui aussi, posé le même préavis de grève pour les personnels TOS dépendant du Conseil Général.

Dans les lycées également, les DGH arrivent avec des moyens en baisse...

Une grève et une manifestation nationale sont prévues le **mardi 31 janvier**.

TGV départ: 8 h 14 à Narbonne; arrivée: 12 h 48 Gare de Lyon.

Retour Paris: 18 h 07, Narbonne: 22 h 44 (avec covoiturage jusqu'à Narbonne).

Il ne faut pas attendre et s'en remettre aux élections présidentielles, mais prouver à Paris que la profession n'acceptera plus cette grande braderie de l'Éducation dans notre pays !!!!

SOYEZ NOMBREUX/SES A VOUS INSCRIRE!

Michèle CAZES

Secrétaire départementale du SNES-FSU

Grève et manifestation nationale du 31 janvier

CONTRE

- Le projet du ministre qui veut faire du chef d'établissement le seul évaluateur des enseignants,
- La dénaturation de nos métiers, les attaques contre nos statuts et nos missions,
- Les suppressions de postes et la dégradation de nos conditions de travail.

POUR

- Le retrait du projet sur l'évaluation !
- La défense et la revalorisation de nos métiers !
- Un plan pluriannuel de recrutement et une autre politique éducative.

Pétition : signer et faire signer massivement la pétition pour le retrait du projet de décret modifiant l'évaluation :

<http://retraitduprojetevaluation.net>

Manifestation nationale à Paris :

Trajet : Luxembourg - Bastille.

Départ à 14 h 00, Place Edmond Rostand.

Pour s'inscrire, contacter :

Philippe DECHAUD, 06 81 03 63 49; Michèle CAZES, 06 32 46 59 37;

Dominique BLANCH, 06 89 31 65 61.

Préparation de rentrée 2012 dans les collèges et SEGPA

Toujours plus d'élèves (+ 235), encore moins de classes (- 4), cherchez l'erreur !

Ce sera en effet la situation dans les collèges au mois de septembre prochaine. Dans un tel contexte le nombre moyen d'élèves par classe va dépasser 26, soit quasiment 2 élèves de plus qu'il y a 2 ans. 6 collèges vont perdre une classe (Varsovie, Le Bastion, Couiza, Ferry, Montesquieu et Quillan) ou deux (Lézignan, Cité, Port la nouvelle) et sans doute un ou plusieurs postes d'enseignants. 5 collèges auront une classe supplémentaire (Bram, Jules Verne, Brassens, Victor Hugo et Chalabre) ou trois (St-Nazaire) avec quelques créations de postes à la clef.

Mais si nous assistons, d'une manière générale, à une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignants dû à l'augmentation des effectifs par classe, la rentrée 2012 restera marquée par la baisse sans précédent des moyens attribués aux élèves qui en ont le plus besoin ! En effet les capacités d'accueil (-30) et les moyens horaires (-105 h) en SEGPA vont être particulièrement réduits notamment à Grazaillies, Jules Verne, Delteil et Montesquieu. Dans le même temps, 57 places en classe de « prépa pro » (ex-Découverte professionnelle 6 h) vont être fermées dans le département. Si l'on ajoute à cela le relèvement du seuil d'attribution pour une classe supplémentaire de 24 à 25 élèves dans les collèges ZEP, nous avons là trois mesures qui vont dégrader l'offre d'éducation en direc-

tion des élèves les plus en difficultés.

Notre département avec un taux de boursiers à 37% (34,1 au niveau académique) et le H/E (nombre d'heures par élèves scolarisés) le plus faible des 5 départements (1,127) est pourtant loin d'être « richement doté ». C'est une nouvelle fois les dispositifs conçus pour réduire la sortie des élèves du système scolaire sans qualification qui vont être réduits. Avec de telles décisions, qui peut encore croire aux discours du ministre, des recteurs et des IA à propos de la lutte contre l'échec scolaire et les « décrocheurs ».

La bataille a été engagée par les représentants des personnels. Le jeudi 12 janvier, ils ont boycotté le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) qui devait être consulté sur la ventilation des moyens (DHG) dans les 27 collèges et 7 SEGPA.

La FSU appelle les membres des Conseils d'Administration à voter massivement contre les ventilations de DHG qui seront présentées par les chefs d'établissement dans les prochaines semaines.

Sachez qu'un préavis de grève dans le second degré a été déposé par la FSU couvrant la période du lundi 16 janvier au jeudi 09 février prochain.

Enfin, inscrivez-vous rapidement si vous souhaitez participer à la manifestation nationale du 31 janvier à Paris : C'est le moment de se faire entendre !

Philippe DECHAUD

Union Locale FSU Narbonne : dialogue enfin établi !

Voilà plus de 3 ans que la FSU revendique, auprès de la municipalité socialiste, un local syndical au même titre que les autres organisations syndicales.

De multiples courriers, des demandes sont tous soldés par l'ignorance et un pas de la part du pouvoir municipal. Le 2 décembre dernier, conjointement (en attente d'un local comme nous), une lettre ouverte recommandée mois pour obtenir une réponse et recourir à d'autres formes d'intervier (délai expiré) nous nous sommes réunis à la cérémonie des vœux du Maire à la po-



aussi nous avons un vœu à formuler pour 2012.

de rendez-vous, des tentatives par téléphone se mépris que nous ne comprenons

ment avec l'UL Solidaires nous avons adressé au Maire tout en fixant un délai d'un surtout une solution, avant de vention de notre part. Le 6 jan- mes invités à l'entrée de la cé- pulation narbonnaise. Nous

Euréka, contact établi !!!

Rendez-vous a été pris sur le champ avec la 1^{ère} Adjointe au Maire. La rencontre a eu lieu le 11 janvier... et une solution est en voie de concrétisation. Un nouveau rendez-vous est fixé au 25 janvier.

Ténacité et justesse de revendication ont fini par déclencher un processus plus conforme à ce qu'on peut attendre d'un véritable dialogue social. Encore un peu de patience et nos syndiqués et sympathisants de la narbonnaise devraient pouvoir rencontrer nos militantes et militants en un lieu prévu à cet effet.

Alain CAZANAVE

Ceux qui nous gouvernent à l'État comme au Département ne cessent de nous attaquer !

- Augmentation générale des prix.
- Hausse de la TVA à taux réduit de 5,5% à 7%.
- Hausse du prix du gaz + 4,4%, hausse du prix des transports.
- Hausse de la taxe sur les mutuelles de 3,5% à 7%.
- Blocage des salaires.
- Jours de carence.

Dernière idée en date : la fin de l'assurance pour les véhicules personnels utilisés en mission de service public au Conseil Général de l'Aude.

Le Conseil général vient de décider brutalement sans aucune information préalable des représentants du personnel, de ne pas renouveler la clause assurance « auto-collaborateurs » en 2012.

La clause « auto-collaborateurs » souscrite par le Conseil Général, permettait, en cas d'accident de ne pas faire porter à l'agent contraint d'utiliser son véhicule, le surcoût lié à l'application d'un malus, le paiement d'une franchise, un risque de résiliation par son assurance (de plus en plus fréquent). Cette décision est lourde de conséquences financières pour les agents du Conseil général, nombreux qui au quotidien sont obligés d'utiliser leur véhicule personnel pour assurer leur mission de service public au plus près des Audois : assistants sociaux, puéricultrices, éducateurs, administratifs, agents des collèges, infirmières, assistantes familiales...

La flotte de véhicules de service est loin de couvrir les besoins de la collectivité et les agents qui acceptent d'utiliser leur véhicule savent ce que représentent le coût d'achat d'une voiture, les frais

de carburant, les frais d'entretien, l'assurance qui sont loin d'être couverts par les indemnités prévues à cet effet, lesquelles n'ont pas été augmentées depuis le 1^{er} août 2008.

Cette assurance et la mise à disposition de véhicule de service ont un coût pour la collectivité, mais l'achat d'un véhicule, son utilisation régulière, jusqu'à 10 000 km par an, cela a aussi un coût pour les agents.

Une assistante sociale, un agent administratif, une assistante familiale, débute sa carrière dans la fonction publique à peine au dessus du SMIC, le budget consacré à l'utilisation de son véhicule pour les besoins du service, ce n'est pas rien !

A titre d'exemple :

un agent qui utilise sa voiture (5 CV) pour une moyenne de 8 000 Kms annuels engage selon l'administration fiscale une somme évaluée à 3580 euros annuels.

Les frais de remboursement calculés selon les barèmes en vigueur représentent 2480 euros, soit un différentiel à la charge de l'agent de 1000 euros !

Ce chiffre est encore plus important, car selon l'estimation de plusieurs associations de consommateurs le coût est plutôt entre 5000 et 6000 euros annuels, ce qui fait passer le différentiel à la charge de l'agent à 3520 euros !

- Hausse régulière des assurances automobiles depuis 2010 entre 11 et 13%.
- Hausse régulière des carburants entre 2009 et 2011 + 27%.
- Clause d'utilisation du véhicule personnel à usage professionnel qui peut varier selon les assurances : 2 exemples fournis par des collègues, 180 euros ou 400 euros par an.

La note de service du 21 décembre 2011 est le cadeau de Noël du Conseil Général à ses agents !

Nous appelons les collègues à ne plus utiliser leur véhicule personnel tant que le Conseil Général n'aura pas trouvé une solution.

- soit en mettant à disposition de tous les agents dans les meilleurs délais des véhicules de service,

- soit en rétablissant immédiatement le contrat auto-collaborateur. Nous avons rencontré le jeudi 5 janvier 2012 le Président et le DGS. Ce sujet n'était pas à l'ordre du jour, mais nous avons décidé de le traiter exclusivement. Nous avons exprimé notre colère et notre révolte ainsi que celle des personnels face à cette décision unilatérale et brutale. Les réponses données ne sont pas à la hauteur du problème et des attentes des personnels.

Nous appellerons les personnels à une mobilisation dans le courant de la semaine prochaine.

Ensemble refusons en 2012 :

- **Moins de service public, surtout en milieu rural.**
- **De nous endetter pour acquérir et utiliser un véhicule à des fins professionnelles.**
- **De payer pour travailler.**

Snu Pôle emploi

La Direction de Pôle Emploi et quelques syndicats « maison » condamnés par la justice

Le 5 janvier 2012, la Cour d'Appel de Paris a rétabli tous les Comités d'Etablissement de Pôle Emploi dans leur droit fondamental, celui de gérer directement les dotations dédiées aux agents. Ce différent oppose, depuis 2 ans, le SNU et la Direction de Pôle Emploi, faisant suite à un procès en appel intenté par le SNU contre les alinéas 2, 4 et 5 de l'article 44 de la Convention Collective Nationale sur le non respect du Code du Travail sous 2 aspects fondamentaux :

- **le code du travail institue un monopole légal de gestion des Activités sociales et culturelles (ASC) aux seuls Comités d'Etablissement. S'ils délèguent, les CE doivent contrôler la gestion de ces organismes et avoir la majorité.**
- **lors d'une fusion d'entreprises, les CE issus de la fusion doivent percevoir, à minima, le meilleur de ce qui a été versé pour les oeuvres sociales lors des trois dernières années.**
- **soit en valeur absolue : plus forte somme d'argent versée au cours des 3 ans.**
- **soit en pourcentage rapporté aux effectifs avant et après fusion.**

La CNGASC (Commission Nationale de Gestion des Activités Sociales et Culturelles), instituée par la convention collective, est illégale et son financement est illégal.

Rappelons que cette commission était présidée par la Direction, contrôlée par la Direction et fonctionnait de manière totalement opaque depuis

janvier 2010 : aucun compte rendu de gestion n'a d'ailleurs été fourni au personnel sur ses 22 millions de budget annuel.

C'est ce fonctionnement totalement illégal qui a été sanctionné par la cour d'appel de Paris, dans un jugement très détaillé qu'on peut retrouver dans son intégralité sur notre site SNU :

www.snutefifsu.org

Il faut préciser que les 22 millions affectés hier à la CNGASC sont aujourd'hui transférés, directement, aux 29 CE de Pôle Emploi.

En effet, suite à ce jugement et grâce au soutien des CE de Bretagne et de Lorraine qui ont décidé de s'associer à l'action du SNU, chaque Comité d'Etablissement est en droit de réclamer à la Direction de Pôle Emploi les subventions versées à tort à la CNGASC en 2010 et 2011, **soit plus de 44 millions** d'euros, pour l'ensemble des CE. De quoi mettre en oeuvre de véritables prestations sociales pour l'ensemble des agents et de leurs familles.

Encore faut-il que l'ensemble des CE exigent leur dû auprès des Directions Régionales !!!!!!!!!!!

Le SNU y veillera et dénoncera toute tentative d'obstruction de la part de la Direction comme de la part des syndicats complaisants.

Extrait de décision de justice :

« Par décision réputée contradictoire ,

Dit recevables les interventions volontaires des comités d'établissement de Bretagne et de Lorraine, Infirme le jugement déféré. Statuant à nouveau et y ajoutant, annule les dispositions des paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 44 de la convention collective nationale de Pôle Emploi du 21 novembre 2009 en ce qu'elles prévoient :

- *que la dotation complémentaire de 1,3 % de la masse salariale est versée à une commission. Cour d'Appel de Paris, **ARRET DU 05/01/2012 Pôle 6 - Chambre 2** RG n° 2010/15279 - 18ème page nationale de gestion des activités sociales et culturelles , instituée au niveau national,*
- *que les modalités de la gestion de cette dotation complémentaire font l'objet de l'accord du 22 janvier 2010,*
- *que la direction générale contrôle la régularité de l'utilisation des subventions allouées.*

Dit que la dotation devant être allouée aux comités d'établissement de l'établissement public Pôle Emploi s'élève en conséquence à un pourcentage total de 2,5 % de la masse salariale de l'établissement public Pôle Emploi.

Condamne l'établissement public Pôle Emploi à verser au syndicat SNU-TEFI ainsi qu'à chacun des deux comités d'établissement de Bretagne et de Lorraine , la somme de 800 Euros.

À ce titre,

déboute les parties de toute demande plus ample ou contraire , condamne l'établissement public Pôle Emploi aux entiers dépens de première instance et d'appel dont distraction au profit de la SCP Mireille Garnier , avoué dans les conditions de l'article 699 du code de procédure civile.

LE GREFFIER

LE PRESIDENT

L'Hôpital Public au péril du libéralisme

Ce 16 janvier les retraités tenaient leur assemblée générale. Les questions relatives à l'hôpital ont occupé une part importante des débats.

Public ou privé, la porosité à tous les étages.

Désormais, la dénomination : « Établissements de santé » est utilisé pour désigner indifféremment les Hôpitaux Publics et les cliniques. Les patients comme les médecins référents qui les suivent, sont pris dans des parcours de soin qui ne leur laissent pratiquement pas le choix. Les prestataires de soins privés sont appelés à prendre de plus en plus de place, dans l'organisation du service public de santé.

En même temps qu'un nouvel Hôpital se construit à Carcassonne, un regroupement de coopération sanitaire (GCS) regroupe la fabrication des repas, la lingerie, les achats, la pharmacie et la stérilisation. Le constructeur, propriétaire de la structure assure la maintenance des locaux et du gros œuvre moyennant loyer. De tels partenariats public privé (PPP) s'ils donnent du grain à moudre aux grands du BTP peuvent s'avérer catastrophiques. Le cas de l'hôpital Sud Francilien est de ce point de vue édifiant (malfaçons, imprévisions, coût exorbitant, délais non respectés se sont multipliés).

Dans la logique de l'AGCS, le morcellement des soins conduit à la privatisation de pans entiers d'activité. Les cliniques, autrefois propriétés de familles ou de médecins grossissent la patrimoine de grands groupes cotés en bourse (Générale de Santé, Vitalia, Capio Santé ...). Ici la construction du nouvel hôpital a été précédée du transfert vers un Groupement d'Intérêt Économique des scanners et de l'IRM, le PPP étant imposé par l'ARH pour l'obtention des autorisations d'activité.

Des services ont été abandonnés au privé. Il en est ainsi de la psychiatrie. Plusieurs fonctions sont externalisées : pas de piscine de rééducation, plus de laboratoire des eaux, demain peut être plus de laboratoire d'analyse biologique. Un centre de dialyse privé, activité rémunératrice s'il en est, est installé dans les locaux de l'actuel hôpital.

Du prix de journée à la T2A

D'abord financés au prix de journée par l'Assurance Maladie, puis par un budget global dès 83, les hôpitaux sont maintenant gérés par la T2A, dispositif de paiement à l'activité.

En 83 avec le PMSI (Programme Médical de Système d'Information), se mettait en place une comptabilité analytique qui, jamais, au grand jamais ! ne devait servir à déterminer les budgets des établissements. En fait, le travail effectué a permis la mise en place de la tarification à l'activité. Les patients sont regroupés en Groupes Homogènes de Séjour (GHS). Le financement est souvent déconnecté de la réalité des coûts. La tarification revue en mars de chaque année est attendue fébrilement par les services.

En 95, le plan Juppé instaurait les ARH, étape déterminante de l'organisation des soins au niveau régional.

Le service public pénalisé par une concurrence déloyale.

Ce codage à l'activité va inciter les établissements privés à abandonner les secteurs non rentables, ce que ne peut faire l'hôpital tenu d'assurer la continuité des soins dans toutes les disciplines médicales. La convergence tarifaire (égalité des tarifs appliqués au public et au privé) demandée à cor et à cri par le privé aggraverait la situation. En effet, l'hôpital assure globalement tous les actes inhérents à une opération (analyse, anesthésie, examen cardiologique...) alors que les cliniques externalisent des examens qui n'entrent pas dans les frais de séjour.

Le professeur GRIMALDI, diabétologue, rapporte qu'une amputation est plus lucrative que des soins qui permettent au patient de repartir sur ses deux pieds.

Pour programmer les accouchements, les maternités privées en viennent à provoquer des accouchements avec des césariennes non indispensables, alors que les couches difficiles sont traités dans les maternités publiques.

Les considérations économiques avant toute chose.

L'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) qui fixe le montant des dépenses ne permet pas, dans bien des cas, de faire face aux besoins. Les ARS (Agences Régionales de Santé) savent identifier les racines du mal : « les efforts devront prioritairement porter sur la maîtrise des charges, en particulier sur les charges de personnel ». Le recrutement de personnels non médicaux précaires, est fortement recommandé. Ils serviront de variable d'ajustement. Des circulaires détaillées pointent tout ce qui peut contribuer à réduire la masse salariale. Le départ « volontaire » avec indemnité de licenciement en fait partie.

La loi HPST pour accélérer la logique libérale.

Avec la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » :

- la distinction public privé est de plus en plus gommée (voir plus haut).
- la réforme de la gouvernance assure une mainmise totale du pouvoir central relayé par les ARS et conduit à la fin d'une certaine démocratie sanitaire.
- l'instauration de Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) va accélérer les concentrations de services, voire provoquer la disparition d'établissements de proximité.

Quelques velléités ce sont fait jour pour rendre contrai-

gnante une couverture médicale du territoire et pour réglementer des dépassements d'honoraire. Le lobby médical en a eu vite raison.

Une organisation qui incite à la concurrence et court-circuite les acteurs de terrain.

L'établissement est organisé en pôles qui regroupent plusieurs services. Ils peuvent être en concurrence pour certaines prises en charge. La polyvalence imposée pour les personnels infirmiers et les administratifs, entraîne pour eux de nouvelles contraintes, génératrices de mal être au travail.

Les directeurs d'ARS, véritables préfets de région en matière d'organisation des soins sont nommés par le ministère. Ils nomment eux même les directeurs des hôpitaux et leur pouvoir est très étendu (médical, médico-social, et caisse d'assurance maladie). Ils peuvent venir du privé. Dans la nouvelle « gouvernance », les contre pouvoirs (élus locaux, personnels et patients) sont considérablement réduits. Les Conférences Régionales de Santé ou les Conférences de Territoire font figure d'usines à gaz pléthoriques aux pouvoirs dilués et pèseront peu face à un pouvoir réel très centralisé.

Des discours contredits par la réalité.

L'existence d'un secteur privé serait un gage de libre choix pour les patients. Or, on relève que, dans plusieurs départements, certaines opérations ne se font plus que dans le secteur privé. Les dépassements d'honoraires y sont bien entendu, fréquents et élevés.

De telles situations posent la question de l'accès pour tous aux soins et peuvent créer une réelle insécurité. Que se passerait-il si, pour des raisons financières, le privé décidait d'abandonner des prises en charge là où il est en situation de monopole ?

De plus l'obligation de réquisition en cas de grève ne joue que pour le public. Des infirmières de l'hôpital de Montauban ont été réquisitionnées pour pallier à l'ab-

sence d'une clinique affectée par un mouvement de grève.

Des « seuils » dépourvus de toute signification.

Pour être considérées comme sûres les interventions doivent obéir à une certaine fréquence. 30 sont nécessaires pour les cancers du sein, thoraciques, et urologiques; le nombre est de 20 pour les cancers ORL, maxillo-faciaux, gynécologiques. Étonnamment, ces seuils concernent les établissements. La clinique qui les franchit, est dans les clous. Ce qui n'est pas le cas de l'hôpital. Mais il y a un hic ! Ce sont les mêmes praticiens qui exécutent les mêmes actes dans les deux types d'établissement.

Les cliniques traitent en nombre les interventions courantes de cataractes et les coloscopies. Les patients très âgés ou victimes de plusieurs affections seront traités à l'hôpital. On lui en imputera les décès, le cas échéant.

L'adage « Qui veut noyer son chien ... » ne s'applique pas qu'à la gent animale.

J'emprunte la conclusion au sociologue Frédéric PIERRU auteur de « *l'hôpital en réanimation* » (éditions du Croquant) :

« L'hôpital public soigne encore et plutôt bien et souvent mieux qu'ailleurs, toutes tous d'où que nous venions ... La précarisation des êtres et des lieux sous l'effet des politiques libérales n'est pas inéluctable.... Nous devons tous savoir ce qui se passe pour consolider l'hôpital et les services publics d'aujourd'hui et adapter ceux de demain aux transformations nécessaires pour qu'ils restent au service de tous. »

Guy AYATS



Sixième année de présence et d'actions du RESF11 en faveur des enfants sans-papiers

Le droit d'asile est un droit internationalement reconnu par la Convention de Genève de 1951 et inscrit dans la Constitution française.

On observe pourtant depuis 25 ans, en France comme en Europe, une dérive des États vers des interprétations de plus en plus minimalistes de la protection qui est mise sous le boisseau de l'ordre public et de la gestion des flux migratoires. **Dérive encore renforcée en 2011 par de nouvelles lois inacceptables.**

En ce début d'année 2012, le RESF de l'Aude dénonce, avec d'autres associations, l'industrialisation de l'enfermement qui conduit l'Administration et la Police à bafouer massivement les droits fondamentaux des étrangers visés. Ainsi, chaque année, près d'un tiers des détenus sont libérés par les juges parce que leurs droits n'ont pas été respectés. Au lieu de tendre à des pratiques plus respectueuses, la dernière réforme législative vise à contourner les juges et à donner davantage de pouvoir à l'Administration.

La politique d'enfermement, bafouant les droits les plus fondamentaux des migrants, est contraire aux principes fondateurs d'une société démocratique et a des conséquences néfastes tant sur la société d'origine que sur la société d'accueil.

Pour le RESF il est urgent de faire primer la dimension humaine sur la politique du chiffre.

Cette politique d'enfermement déchire les familles et perturbe profondément les enfants sans-papiers qui vivent alors dans la peur quotidienne d'une séparation brutale d'avec un de leurs parents. Nous ne pouvons l'accepter !!

Pour sa sixième année de présence au côté des enfants sans-papiers, le RESF de l'Aude s'engage une fois de plus à les prendre sous sa protection.

Laissez-les vivre ici !!

Depuis 2006 et encore en 2012, RESF appelle à un rassemblement tous les 1ers et 3èmes mercredis, à 17 h 30, Place Carnot à Carcassonne.